

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Le conseil de la Municipalité de La Minerve siège en séance extraordinaire ce mardi 10 novembre 2020, à 9 h, par visioconférence. Cette séance a été convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue à huis clos et où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

1. Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 10 novembre 2020;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
5. Résultats de l'appel d'offres S2020-09 – Excavatrice KOMATSU usagée;
6. Autorisation de signature d'une entente de développement culturel triennal avec le ministère de la culture et des communications;
7. Dépôt du rapport sur la situation financière pour l'exercice financier 2020;
8. Programme d'aide à la voirie locale – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Robert Charette.

Était absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Hélène Cummings.

(1)
2020.11.278

MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

(2.)
2020.11.279 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Le quorum étant constaté, il est 9 h 08.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 10 novembre 2020 soit ouverte.

ADOPTÉE

(3.)
2020.11.280 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 novembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(4.)
2020.11.281 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(5.)
2020.11.282

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES S2020-09 – EXCAVATRICE KOMATSU USAGÉE

À la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 9 novembre 2020, à 15 h, les soumissions suivantes ont été reçues;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
3024407 Canada Inc. Entreprise Vaillant 1994	165 000 \$
Équipement Tétreault Inc.	119 400 \$

OPTIONS :

SOUSSIONNAIRE	Grappin Hydraulique (avant taxes)	Limiteur de portée (avant taxes)	Godet à fossés 72 pouces (avant taxes)	Financement Crédit-bail 60 mois
3024407 Canada Inc. Entreprise Vaillant 1994	15 448 \$	5 000 \$ Ou déjà inclus limiteur Isogard	5 000 \$	Taux : 0 % Vers. Mens. = 2 500 \$ + tx Résiduel = 15 000 \$ Crédit-bailleur : Eux-mêmes
Équipement Tétreault Inc.	18 604 \$	4 800 \$	8 000 \$	Taux : 4,43 % Vers. Mens. 2 584,20 \$ + tx Résiduel = 15 000 \$ + tx Crédit-bailleur : CWB National Leasing TOUTES LES OPTIONS INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE « ÉQUIPEMENT TÉTREULT INC. » est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission, selon l'appel d'offres, de « ÉQUIPEMENT TÉTREULT INC. » au montant de CENT DIX-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (119 400 \$) plus les taxes applicables, incluant l'ajout de l'option du limiteur de portée au coût de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800 \$) plus taxes applicables, ainsi que l'option de financement crédit-bail avec CWB National Leasing pour une période de 60 mois, au taux de QUATRE ET QUARANTE-TROIS CENTIÈMES POUR CENT (4,43%).

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant ainsi que le maire ou son remplaçant, à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(6.)
2020.11.283

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TRIENNAL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve a élaboré sa première

politique culturelle en 2020;

CONSIDÉRANT le lancement du nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel par le ministère de la culture et des communications;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de La Minerve de participer et profiter d'une telle entente qui permettra de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman

APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la culture et des communications, échelonnée sur une période de trois ans (2021 à 2023), et permettant la réalisation de différents projets tels que déposés, lesquels totalisent une somme de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$).

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la culture et des communications, pour un montant de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) sur le projet total s'élevant à un montant de 40 000 \$, et par conséquent d'approuver l'engagement de la Municipalité de La Minerve dans la réalisation de ce projet, jusqu'à concurrence d'une somme de SEIZE MILLE DOLLARS (16 000 \$), soit 40% des coûts réels puisque la Municipalité de La Minerve a un indice de vitalité négatif autorisant le ministère à contribuer jusqu'à la hauteur de 60% dans ce projet.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son remplaçant ainsi que le maire ou son remplaçant, à signer telle entente avec le ministère de la culture et des communications.

ADOPTÉE

(7.)

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil municipal du dépôt du rapport sur la situation financière pour l'exercice financier 2020.

(8.)

2020.11.284

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard

APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité de La Minerve;

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui nous est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

(9.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(10.)
2020.11.285 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 9 h 16.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière